

FICHE CSE : HISTOIRE DU SYSTEME EDUCATIF FRANÇAIS

L'école est un lieu de socialisation, un ciment social, un outil au service de l'état pour construire une culture commune.

AVANT L'ANCIEN REGIME

Antiquité : structures d'éducation réservées à une élite sociale/ politique

6^{ème} siècle : structures d'éducation réservées aux clercs

11^{ème} siècle : Universités européennes (accès à la culture ↗), pas d'écoles primaires mais prêtres enseignent la lecture et l'écriture. A cette époque la France est un pays rural, les enfants travaillent dans les champs

L'ANCIEN REGIME

16^{ème} siècle : Guerres de religion. Compétition entre les académies protestantes et les écoles catholiques

17^{ème} siècle : Congrégations féminines : structures pour les jeunes filles en situation difficile. Congrégations masculines : frères de St Charles)

1635 : création académie française

1685 : édit de Fontainebleau : fermeture des écoles protestantes

1698 : déclaration royale, obligation scolaire jusqu'à 14 ans

L'Eglise détient le quasi-monopole de l'instruction pour les enfants de paysans et d'artisans en finançant et en gérant les « petites écoles » (apprentissage de la lecture, écriture, calcul...). Les filles et les garçons sont systématiquement séparés.

L'APPORT DE LA REVOLUTION FRANCAISE

La question de l'éducation est un enjeu politique essentiel pour s'affranchir de l'Ancien Régime. L'éducation est par conséquent au centre de nombreux débats autour des questions suivantes :

- **Le pouvoir de l'éducation** : former des hommes forts, éclairés, vertueux qui participeront à la vie civique et politique ;
- **Le rôle de l'Etat dans la politique éducative** : instruction doit être gratuite, publique, obligatoire.
- **L'égalité filles/garçons** : révolutionnaires reconnaissent que les filles doivent être instruites comme les garçons, l'enseignement doit être adapté pour celles-ci afin de les préparer à la vie domestique et prise en charge de la famille.
- **Le contenu des enseignements et les modalités pédagogiques** : le français comme langue de scolarisation et l'adoption de références communes (calendriers révolutionnaire, unités de poids et de mesures)
- **La place de la religion**

De nombreux révolutionnaires présentent des projets éducatifs dont la plupart ne sont pas suivis de réalisations concrètes mais posent les principes du système éducatif à venir :

13 déc. 1698 et 14 mai 1724 : Déclarations royales.	1791 : Rapport Talleyrand. Il envisage de rendre l'instruction gratuite, de créer une école par canton et de faire rémunérer les maitres par l'Etat.	1792 : Rapport Condorcet. L'école doit être laïque, gratuite, mais non obligatoire ; création du corps des instituteurs : ce dernier est chargé de représenter la Nation, la République dont il diffuse les idéaux.	1793 : Plan d'éducation nationale rédigé par Le Peletier de Saint-Fargeau, arrangé et défendu par Robespierre à la Convention : l'instruction ne saurait suffire à la « régénération » de l'espèce humaine, l'Etat doit se charger d'inculquer une morale républicaine en prenant en charge l'éducation en commun des enfants de 5 à 12 ans.	1793 : Loi Bouquier. La Convention déclare que l'instruction est gratuite et obligatoire pour tout enfant de 6 à 8 ans. 1794 : Décret Lakanal. L'instruction n'est plus obligatoire. Le décret garantit la liberté d'enseigner et institue une école pour 1 000 habitants.	1795 : Loi Daunou. La gratuité est abandonnée.
---	--	---	--	---	--

1791 : constitution : création de l'instruction publique commune à tous les citoyens.

1806 : Napoléon crée l'Université impériale : recréation du supérieur et non de l'élémentaire

L'enseignement secondaire est donné dans 4 types d'établissement :

- **Les lycées d'Etat** : 1/ département, conduit au bac
- **Les collèges communaux** : communes de + de 10 000 habitants, enseignement – poussé que dans les lycées
- **Institutions privées** : collèges privés
- **Pensionnats privés** : donnent une première éducation

1850 : on retrouve le taux d'avant la Révolution, environ 100 000 élèves

1828 : création ministère de l'Instruction publique

1833 : Loi Guizot, école élémentaire d'état, ni gratuite, ni laïque, ni obligatoire et réservée aux garçons (70% des communes ont une école)

1836 : premières écoles primaires pour filles + réglementation des cours du soir

Création du primaire supérieur (réduire le fossé entre primaire et secondaire) car secondaire seulement réservé à une élite.

Apparition d'une classe moyenne.

1880 : Loi Camille Sée : lycées pour filles, création du secondaire féminin, ne se termine pas par un bac et pas les mêmes disciplines

1881 : Loi Ferry : gratuité scolaire école primaires publiques

1882 : Loi Ferry : obligation pour les enfants de 6 à 13 ans, laïcité des programmes

1886 : Loi René Goblet : organisation du primaire, laïcisation des personnels des écoles publiques

1889 : les maîtres sont fonctionnarisés : payés par l'Etat

Programme de la IIIème République :

- Education physique
- Education intellectuelle
- Education morale et civique

L'EVOLUTION DE L'ECOLE D'AUJOURD'HUI

1925 : secondaire féminin devient l'égal des hommes

1926 : primaire et secondaire dans les mêmes établissements

1934 : gratuité du secondaire

1932 : ministère de l'Instruction publique devient le ministère de l'EN

1936 : Loi Jean Zay : obligation scolaire jusqu'à 14 ans

IV/ Vème République : nation garantit l'accès égal de l'enfant et de l'adulte à l'institution scolaire > démocratisation de l'école (accueil massif des élèves). A partir de 1945, le baby-boom contraint l'Etat à construire de nouvelles structures pour accueillir un nombre croissant d'enfants.

1959 : Réforme Berthoin : scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans

1959 : Loi Debré reconnaît l'enseignement privé

1963 : collège d'enseignement secondaire devient le lieu où les enfants vont après la primaire (mat > 3^{ème})

1975 : loi HABY, collège unique

A partir de 1981, la gauche au pouvoir affiche sa priorité budgétaire pour l'éducation concrétisée par la création de postes d'enseignants et la mise en place de nouvelles réformes.

1982 : création des ZEP

1990 : création des IUFM

2004 : port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse est interdit dans les écoles

LES LOIS D'ORIENTATION

1989 : 1^{ère} loi d'orientation sur l'éducation : Lionel Jospin, ministre de l'EN

→ *Mettre l'élève au centre du système éducatif*

Avant le savoir était au centre, la relation pédagogique reposait sur la transmission des connaissances (modèle transmissif).

Remplacé par le modèle **constructiviste**. L'élève devient apprenant (construit son savoir). 3 causes qui ont permis à ce modèle de surgir :

- **Pragmatique** : années 60 : **massification**, on fait rentrer tout le monde (≠ **démocratisation** de l'école : tentative à travers des pratiques pédagogiques de faire en sorte de réduire les inégalités entre les élèves) : classes hétérogènes, modèle transmissif est inopérant. **L'école forme des esprits libres**, faire en sorte qu'ils se construisent eux-mêmes.
- **Théorique** : Piaget : lien entre pédagogie et psychologie des élèves, dominante jusqu'au début des années 90. **Activité mentale est au cœur des apprentissages** (pour apprendre il faut être actif) + l'erreur **est possible** mais il faut l'utiliser.
- **Idéologique** : **pédagogie nouvelle** (Freinet), choses qui intéressent les élèves, les motiver.

→ *Les cycles*

- Continuité des apprentissages
- 3 cycles (PS MS GS/ GS CP CE1/ CE2 CM1 CM2) travail en équipe, réunions de cycles

Deux critiques de la loi de 89 :

- L'école ne peut pas s'adapter à tous les élèves.
- Les élèves ne peuvent pas tout construire eux-mêmes, il faut une partie de transmission.

2005 : 2^{ème} loi d'orientation : Fillion, premier ministre

→ **Socle commun** : *moyen d'évaluer les connaissances et compétences des élèves pour savoir s'ils ont réussi leur scolarité :*

- Connaissances (savoirs)
- Capacités (savoir-faire)
- Attitudes (savoir-être)

7 domaines à l'époque, 3 paliers :

- CE1 (acquisition lecture)
- CM2 (règles fondamentales en grammaire et en calcul)
- 3^{ème} (brevet, fin de scolarité obligatoire)

→ **Le PPRE** (*programme personnalisé de réussite éducative*)

- Suivi personnel, prévention
- Définir un programme
- 4/ 6 semaines
- Elève/ parents/ prof

2013 : 3^{ème} loi d'orientation : Pailion, ministre de l'éducation

- Progression des moyens : 60 000 postes
- Valoriser la carrière d'un enseignant (augmenter les années d'étude et salaire)
- Refondation pédagogique : théorie et pratique
- Nouveau programme mater
- Rythme scolaire
- + de maîtres que de classes
- Numérique

IUFM (sur le terrain avec des maitres formateurs) > ESPE (recherche : mémoire, soutenance).